

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ÉTABLISSEMENTS CLASSES



Compte rendu de l'atelier de validation des Tdr de l'EES et de lancement des travaux du Groupe de Travail Interministériel (GTI) sur l'Evaluation Environnementale Stratégique du Secteur Pétro-Gazier Offshore du Sénégal les 8 et 9 décembre 2020 à l'Hôtel Ndiambour de Dakar.



Contexte :

Les mardi 08 et mercredi 09 décembre 2020, s'est tenu à l'hôtel Ndiambour de Dakar, l'atelier de validation des TdRs de l'EES et de lancement des travaux du Groupe de Travail Interministériel (GTI) sur l'Evaluation Environnementale Stratégique du Secteur Pétrogazier Offshore du Sénégal. Cette EES a pour objectif principal de définir le plan cadre de gestion environnementale et sociale du secteur et l'élaboration d'un Plan de Développement Offshore durable (PDOD) afin d'encadrer au mieux les projets pétroliers et gaziers en cours et futurs au Sénégal

Pour la réalisation de cette Evaluation Environnementale Stratégique, le Ministère du Pétrole et des Energies et le Ministère de l'Environnement et du Développement durable ont mis en place par arrêté conjoint n° 11695 du 13 juillet 2020 un Groupe de Travail interministériel dénommé GTI/EES-PDOD. Ce dernier est accompagné par la Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (CNEE) par des activités de coaching et d'appui technique sur tout le processus d'EES. Le but de ce coaching est d'aider le Sénégal à asseoir une stratégie de gestion environnementale et sociale des projets pétroliers et gaziers répondant aux meilleurs standards internationaux et notamment le protocole de KIEV

En vue de piloter le processus d'EES et servir d'interface entre les autorités ministérielles et toutes les autres parties prenantes impliquées dans la gestion de ce secteur le GTI a été ainsi institué par arrêté conjoint du MPE et du MEDD.

Et c'est dans le cadre du lancement de ses activités que le présent atelier a été organisé avec pour objectifs de :

- renforcer les capacités des membres du GTI par le biais de partages d'expériences des experts de la CNEE ;
- définir les modalités de travail du GTI et la feuille de route pour la réalisation de l'EES ;
- valider les termes de références de l'EES-PDOD ;
- valider les termes de références de l'étude portant sur l'Atlas de l'environnement offshore ;
- valider l'étude de faisabilité technique et financière relative à la mise en place d'une base donnée SIG.

Déroulement de l'atelier :



L'atelier a vu la participation des structures étatiques, des représentants de la société civile, des organisations de la pêche artisanale ainsi que des centres de recherche concernés par les activités pétro-gazières. Il était présidé par le représentant de la DH, Monsieur Ibrahima TOURE. Celui-ci dans son propos introductif a magnifié le cadre, en faisant le rappel des découvertes d'hydrocarbures en mer, qui du reste, est un espace complexe et sensible qui requiert une surveillance accrue d'où la nécessité de mettre sur pied un cadre stratégique pour une gestion saine et durable du milieu marin ; enfin il félicitera l'initiative de la mise sur pied du GTI qui est en adéquation avec cette logique d'exploitation durable. Il terminera par remercier les acteurs avant de déclarer ouvert l'atelier.

A sa suite le Directeur de l'Environnement et des Etablissements Classés, Monsieur Baba DRAME, a prononcé ses mots de bienvenue. Il a surtout relevé l'importance de cette EES qui fait suite aux recommandations de la CNDD3 et a rappelé le caractère constitutionnel de cet outil, rendu obligatoire par l'article 25.2 de la loi n°2016-10 portant révision de la Constitution. Il ne manquera surtout pas de saluer à son tour cette initiative concertée du MPE et du MEDD non sans recommander d'élargir davantage le GTI à la société civile ainsi qu'aux autres parties prenantes car cette étude nécessite inmanquablement une approche multisectorielle, participative et inclusive, gage d'une gestion durable du secteur pétro-gazier Offshore. Il a terminé en remerciant la CNEE et l'ensemble des acteurs pour la mobilisation et l'engagement.

Après ces mots d'ouverture, un tour de table a été effectué pour les présentations d'usage.

Déroulement de la 1ere journée

Présentations

Présentation 1 : historique du processus de l'EES ; Sanou DAKONO

Monsieur DAKONO a rappelé le processus de cette EES qui a démarré depuis 2018 suite à la CNDD3 sur instruction du Président de la République, son Excellence Monsieur Macky SALL.

Le MEDD a dès lors reçu l'appui technique de la CNEE et 3 ateliers ont été tenus :

- Atelier préparatoire avec la CNEE du 10 au 14 septembre 2018 (feuille de route et plaidoyer pour élaboration EES, situation de référence, carte de sensibilité, national, compenser les impacts avec des directives, indicateurs, renforcement de capacités) ;
- Atelier de renforcement de capacités des membres du comité technique interministériel (partage d'expériences d'experts de divers horizons et discussions sur les grandes orientations de l'EES offshore les 30 et 31 janvier 2019 ; création comité « Ad Hoc »)
- Atelier de pré-cadrage des TDR de l'EES et du PDOD avec le concours de la CNEE les 12 et 13 juin 2019. Création GTI par arrêté du 13 juillet 2020 qui fixe les membres et missions. (Études connexes mais aussi des indicateurs, définir les responsabilités, participation du publique, benchmark)

Discussions :

- ✓ Recommandation majeure : revoir l'organigramme du GTI en disposant les flèches de manière à bien refléter les interrelations.

Présentation 2 : EES-PDOD contenu et processus selon les bonnes pratiques ; CNEE

- exploration et production où en est-on ? processus et phase dans l'industrie pétrolière
- points clefs retenus pour l'EES et le PDOD (impacts cumulatifs, situation de réf (atlas) et monitoring, rédaction directive et standards, indicateurs de performance) ;
- choix du protocole de Kiev comme standard international ;
- comparaison entre EIES et EES (l'EES sera accompagnée de recommandations fortes et la définition de standards à incorporer en amont des projets Directives techniques précurseurs réglementaires à regarder d'un point de vu cumulatif ;
- procédure publique de l'EES (cadrage, évaluation, examen, prise de décision, suivi environnemental) ;
- principes et stratégies pour l'EES ;
- Exemple de directives des organisations internationales (directives PDOD validées au fur et à mesure
- Contenu type d'un rapport d'EES (situation environnemental, zones, problèmes, politiques, effets, mesures, raison, suivi et rapport) ;

Discussions :

- comment est faite l'évaluation des impacts cumulatifs ?
- quel sera le référentiel entre l'EES ou l'EIES pour les compagnies pétrolières ? réponse : les 2 EIES au niveau national à travers le PGES ;
- les effets socio-économiques ne sont pas cités dans la partie « contenu de l'EES » ; cette partie est présentée en détail dans les TDRs ;

- les pays de l'Afrique de l'ouest ayant le même bassin peuvent-ils utiliser les directives élaborées dans un pays c'est-à-dire transposition des EES aux pays limitrophes ? réponse : il faut une approche régionale de gestion: possibles en utilisant les résultats des autres pays en mutualisant, approche régionale ;
- est-ce que la situation de référence a été faite pour l'évaluation des ressources halieutiques avant, pendant et après l'exploration pétrolière ? si oui le centre océanographique va-t-il être consulté ? réponse : dans le cadre des EIES réalisées, les données existantes vont être collectées et exploitées auprès des entités qui produisent ou détiennent des données comme le CSE, le CRODT, les compagnies pétrolières etc. Dans le cadre de l'atlas offshore qui sera réalisé, il est prévu d'analyser toutes les ressources halieutiques, les fonds marins etc. ;
- pour les opération ayant déjà démarré des impacts sont constatés: l'EES sera-t-elle proactive et réactive. ; réponse : il faut au moins 3 ans pour faire une situation de référence et un laboratoire accrédité pour les analyses tandis que nous disposons de 15 mois pour faire cette situation de référence Ceres Locustos ;
- la courantologie sera-t-elle prise en compte lors de l'établissement de la situation de référence ? existe-il des études sur la courantologie ?
- le GTI peut-il être élargi à la société civile, aux associations des maires, au Conseil Economique Social et Environnemental et au Haut Conseil des Collectivités Territoriales ?
- DPC : plan type EES présenté ne reflète pas la gestion des risques environnementaux et professionnels, le travail du consultant avec l'identification des critères pertinents ;
- Comment seront articulés le PCGES et le PDOD ?
- Est-il prévu un lien entre cette EES et le protocole d'Abidjan ?



Réponses :

- Effets globaux des forages : anticipation et estimation des impacts potentiels,
- Le PGES est le document de base du suivi mais il est dynamique et peut être mis à niveau et peut être aligné aux résultats de l'EES qui sera réalisée ;
- La discussion avec les compagnies pour des directives locales et globales est prévue dans les tâches du consultant ;

- Etendue des données : les modalités et types de données qui seront collectées sont définies dans les TDR de l'Atlas (collecte des données existantes (EIES et structures) et création de données) ;
- état des lieux pour l'évaluation des ressources: utilisation des données existantes et évaluer les données manquantes en prenant les hypothèses nécessaires (utilisation et collecte) puis avec des recommandations,
- Dans le contexte sénégalais les résultats de l'EES devront permettre de relever des défis majeurs comme celui de combler la méconnaissance du milieu marin offshore, de développer des stratégies de collaboration entre les structures de recherches scientifiques et les entités étatiques
- évaluation détaillée des TdR avec un volet sociétal important (tourisme, pêche, population....) ;
- Les protocoles additionnels seront pris en compte par le consultant dans le cadre juridique de l'EES, le protocole d'Abidjan a été signé n'est pas encore ratifié néanmoins il sera pris en compte en tant que bonne pratique, le consultant comparera les aspect nationaux, régionaux et même en dehors de la zone mais le protocoles d'Abidjan est un recueil de bonne pratique et le WACA a une étude en cours pour la domestication et l'incorporation de ce protocole, la réglementation des opérations pétrolière intègre également les recommandation du protocole,
- La société civile est représentée dans le GTI, c'est pour cette raison que nous avons le représentant de ENDA et celui des acteurs de la pêche ici présents.

Présentation 3 : revue détaillée des points clés des TdRs provisoires pour le recrutement du consultant EES et PDOD_CNEE Philippe JEAN

- Objectif de réaliser les guidelines qui seront appliqués par les opérateurs ;
- Evaluer les impacts cumulatifs dans la ZEE et la frange littorale ;
- Proposer des directives opérationnelles ;
- Rapport EES ;
- Directives opérationnelles avec prescriptions techniques, standards, mesures de gestion, de mitigation ;
- Quelques exemples d'impacts à gérer (test de pipeline, cuttings, hydrodynamique, rejet de produits chimiques, gestion des déversements accidentels), Outils pour la maîtrise de la stratégie, (Directives de gestion des eaux de production rejet et comportement des déblais de forages)

Discussions :

- Prévoir la réalisation d'un Plan spatial marin pour déterminer les usages faits de la mer ;
- Faire la situation de référence sur le plan socio-économique cela permettra de déterminer les usages ;
- Ajouter le PRCM dans la liste des structures à consulter ;
- Enlever bioaccumulation qui ne concerne pas les hydrocarbures pour la qualité de l'eau ;
- Ajouter le Code gazier, le Code pêche « Maritime », le Code pénal
- Etant donné que les compagnies pétrolières ont chacune un MGP, quelle est l'articulation à faire avec le mécanisme proposé dans l'EES ?
- Intégrer la direction de la pêche industrielle et la Direction des phares et balises dans la liste des structures à consulter ;
- Préciser les limites de la frange littorale ;
- Il faudra que le consultant identifie les difficultés qu'il aura à rencontrer dans sa Note d'orientation méthodologique ;
- Prendre en compte la réglementation internationale par rapport au rejet atmosphérique ;
- Au niveau du livrable point B, expliquer le plan de développement offshore ;

- Mettre au minimum Bac +5 pour le niveau du chef de mission (consultant).

Réponses :

- L'environnement onshore a été pris en compte dans l'atlas car son champs d'étude intègre aussi bien les préoccupations littorales côtières que marines ;
- Chaque compagnie dispose effectivement d'un MGP mais l'idée est d'avoir un mécanisme national qui répond à la dimension stratégique de l'EES et qui répond aussi aux standards internationaux
-

Présentation du projet de cartographie de la vulnérabilité du littoral face à la pollution par les hydrocarbures par Procureur Alioune Cissokho, HASSMAR

Dans sa présentation, M. CISSOKHO a d'abord fait un bref rappel des missions de la HASSMAR dans le cadre de la coordination de l'action de l'Etat en mer avant d'aborder la nécessité d'opérationnaliser le plan POLMAR qui est une composante majeure du Plan national d'intervention d'urgence en mer (PNIUM). C'est dans cette perspective que le projet d'étude s'inscrit. Sa présentation a été axée sur les points suivants

- Contexte_ PNIUM_ POLMAR _ SG HASSMAR chargé de la lutte contre la pollution marine.
- Zone d'étude = tout le littoral y compris la berge fluviale
- La procédure ayant mené au choix du CSE comme consultant ...

Il a conclu en informant que le projet est en cours d'instruction au niveau de la DCMP et ne fait pas l'objet d'appel d'offre ouvert au vu des informations sensibles afférentes à la sécurité nationale.

Présentation contenu Atlas du milieu Offshore

- Objectifs : exploiter les données disponibles au niveau national et dans la sous-région ; collecter les données environnementales des EIES réalisées ; réaliser la base de données de l'occupation du sol littoral, estuaires, maritimes en vue de réaliser un Atlas maritime offshore et côtier ; proposer des règles de gestion de remédiation et de réhabilitation environnementales et sociales ;
- Zone d'étude = ZEE, côte et intérieur des terres sur 2 km, estuaires,
- Données à acquérir : état actuel des écosystèmes ; condition d'amélioration dégradation impacts cumulatifs ; détermination des indicateurs ; plan de gestion et politiques environnementales
- Les différentes actions : collecte de données, acquisition images satellites ; etc.

Présentation TDR Atlas (Sanou)

- M. DAKONO a fait une présentation détaillée des Tdr de l'Atlas. Celle-ci est essentiellement axée sur les objectifs, les résultats mais surtout sur les différentes phases qui constitueront cette étude.
- Phasage étude :
 - phase 1 collecte de données et tâches du consultant
- collecter la documentation la plus exhaustive possible auprès des organismes internationaux et des compagnies pétrolières sur les données disponibles intéressant le projet. Les informations à collecter concernent : la source, les méthodes de réalisation, la résolution s'il y a lieu, les périodes concernées, les moyens à mettre en œuvre pour les obtenir (la liste n'est pas exhaustive) ;

- valoriser dans l'Atlas les données nationales collectées par le CSE et le CRODT via le Coordinateur du Projet ;
 - faire une première analyse des données, les trier, évaluer leur contenu, leur échelle d'utilisation, leur qualité et leur utilité au service du projet ;
 - s'assurer que les règles de topologie soient respectées pour chaque couche vectorielle ;
 - élaborer un Modèle Conceptuel des Données (MCD).
 - phase 2 :
 - collecter les images satellites qu'il utilisera pour réaliser les cartes (avec le cas échéant une étude sur plusieurs années s'il y a des variations significatives de certains paramètres) ;
 - procéder aux traitements géométriques et radiométriques des images ;
 - réaliser une base de données de l'occupation du sol (BD OCSOL) par photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO) selon une nomenclature à trois niveaux ;
 - réaliser des agrégations aux niveaux supérieurs ;
 - intégrer les cartes produites dans la base cartographique.
 - Récolte données auprès CSE, CRODT, Université
 - phase 3 :
 - nettoyer et homogénéiser les bases de données, en assurer la conformité topologique ;
 - mettre en place la charte graphique ;
 - assurer la compatibilité de la base de données avec une utilisation WMS/WFS (standards de Open Geospatial Consortium <http://www.opengeospatial.org/docs/is>).
 - mettre à jour les métadonnées en accord avec la Directive européenne INSPIRE ;
- assurer l'interopérabilité par l'utilisation des standards EDMonet.

- phase 4 :

Au cours de la phase 4, le Consultant devra produire les cartes qui seront intégrées dans l'Atlas numérique et papier. Les cartes devront être réalisées sous la forme de Projet QGIS à des échelles compatibles avec les données de la base et des éditions au format A3II a terminé par présenter les différents profils des experts qui devront constituer l'équipe du Consultant.

Discussions :

- veiller à ce que la base de données soit dynamique :
- quelles sont les structures habilitées pour la gestion et l'alimentation de la base de données ?
- prévoir un inventaire des zones potentiellement polluées et des types de polluants ;
- prévoir un manuel de l'utilisateur de l'atlas et un manuel de l'administrateur ;
- est-il possible que la HASSMAR se joigne à l'initiative du GTI pour la réalisation de l'Atlas en vue d'avoir un seul document ?
- voir dans quelle mesure impliquer l'ADIE qui dispose des équipements pour abriter la BD ;
- CSE pourra-t-il mener la réalisation d'un Atlas (mutualisation des commandes de HASSMAR et GTI) en vue de permettre la capitalisation des résultats dans l'EES ?
- Il est possible, dans la carte de sensibilité, de se baser sur les données existantes et dans le cadre de l'atlas produire des données (TABANE) vérifier si les seuils proposés par OSPAR sont applicables si non proposer des seuils ;
- Est-il possible d'élaguer les similitudes avec l'atlas de la HASSMAR dans les TDR de l'Atlas commandé par le GTI ?
- HASSMAR quelle est l'approche choisie pour la collecte des données existantes et la production de certaines données inexistantes dans l'Atlas ?

Réponses :

- L'une des compétences avérées du CSE est la cartographie donc il est capable de réaliser ce travail. Cependant il faudrait analyser en terme de calendrier et de confidentialité de certaines données. La décision d'unifier les commandes doit être prise de manière collégiale ;
- La décision finale sera prise par le bailleur en l'occurrence le GES-PETROGAS ;
- Une étude de faisabilité pour la mise en place du SIG est lancée ;
- Le géoréférencement des zones de pêche a été pris en compte pour la pêche artisanale et industrielle.

Déroulement du Jour 2

Cette deuxième journée a débuté par une synthèse des travaux de la première journée, présentée par le rapporteur monsieur Boubacar Mbengue. Celle-ci est suivie de la présentation de la feuille de route du GTI, effectuée par M.Philippe JEAN. Sa communication est essentiellement structurée comme suit :

- Planning prévisionnel des livrables et étape de l'EES
- Actions essentielles pour la réussite de l'EIES
- Facteurs qui influencent la qualité de l'EIES
- Ressources humaines pour l'EIES
- Le rôle de la CNEE

A la suite de la présentation de cette feuille route, des discussions ont été ouvertes. Ainsi on peut retenir les points suivants :

- Réfléchir sur comment doter le GTI de moyens pour mener à bien ses missions, vue la charge de travail ;
- Les temps prévus pour l'élaboration du rapport d'EES et le recrutement d'un consultant sont très courts et ne semblent pas réalistes ;
- Au Sénégal il existe des laboratoires pour assurer l'analyse, il faudrait peut-être penser à un accompagnement de structure, équiper les laboratoires ;
- Disposer d'un programme assurance qualité qui permettra d'avoir au Sénégal des laboratoires accrédités
- Quantifier et évaluer les besoins
- Disposer par anticipation des profils des consultants

2^e présentation : Restitution de la synthèse du rapport provisoire de l'étude de faisabilité technique et financière pour la mise en place d'une plateforme de gestion...

Avant la présentation, Monsieur Sanou Dakono a fait une petite mise en contexte de l'historique du processus.

A sa suite Monsieur Abdel Kader FALL, consultant individuel a fait sa présentation en mettant l'accent sur les points ci-dessous :

- Les ressources nécessaires pour mettre en place un outil
- Recueil des données existantes au niveau des différentes structures
- Abstraction, modélisations de la base de données
- Ingestion des données collectées, normalisation éventuelle
- Serveur cartographique à mettre en place- geoserver implémentation
- Maquette de l'application WEB
- Implémentation de l'application WEB
- Teste de déploiement
- Administration et maintenance de la base de données
- Budget prévisionnel couvrant la réalisation de la base de donnée ainsi que la rémunération d'un administrateur pour 24 mois.

Observations

- La mission était de faire sortir les besoins techniques et financiers de la base de données
- Mettre l'accent sur les aspects technique et financier,
- Est-ce que le cout des 44,6 MILLIONS que vous avez mis englobe le recrutement du consultant en charge d'élaboration de la plateforme, l'administration et le profil des administrateurs etc.
- Lorsque vous faite des recherches, est ce qu'il est possible d'avoir des informations (ex : sur la qualité de l'air, qualité des rejets, etc.) et est ce qu'il est possible d'avoir des fonctionnalités pour faire une interprétation de ces données ?
- Inclure dans les TDRs les types de capteurs à intégrer
- Il faudrait que les seuils soient fixés au niveau de la plateforme
- Il existe déjà au niveau de la DPC un SIG qui est à un stade très avancés
- Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir un administrateur
- Est-ce qu'il est possible d'avoir des informations à temps réels
- Qui aura accès à la base ?

Réponses :

- C'est possible d'avoir des informations sur les seuils de pollutions il existe bien des fonctionnalités pour avoir ces genres d'informations
- Administrateur recruter pour être exclusivement dédié à la base de donnée puisqu'il y aura une charge de travail pour le personnel du MEDD ;
- Les manuels d'utilisation seront prévus ainsi que la formation des agents ;

A la suite de ces présentations la synthèse des principales décisions du GTI a été lue par Monsieur DAKONO. Elles sont les suivantes :

- Organiser le fonctionnement interne du GTI afin d'attribuer un rôle à chaque représentant ;
- Renforcer les capacités des membres du GTI sur les exigences du protocole de Kiev en matière d'EES avec la CNEE ;

- Faire une mission de Benchmark en Mauritanie dans le cadre de l'élaboration de l'EES et de l'Atlas afin de bénéficier de leurs expériences ;
- Réfléchir sur le financement du fonctionnement du GTI (réunion, per diem, indemnités) car le processus nécessitera beaucoup de rencontres et de consultations publiques. Les membres auront besoin d'être motivés ;
- La HASSMAR va continuer son projet de cartographie de la vulnérabilité du littoral avec le CSE et les Tdr de l'Atlas seront redimensionnés pour permettre au GTI de poursuivre parallèlement son travail tout en garantissant une cohérence et une coordination entre ces deux processus ;
- Identifier les moyens de diffusion des directives du GTI (sites ministériels ou autres) ;

En conclusion, il a été retenu que les Tdr de l'EES et de l'Atlas sont validés, sous réserve de l'intégration des recommandations et observations consignées dans le présent rapport d'atelier.

Le Directeur des hydrocarbures a ensuite prononcé le discours de clôture félicitant le GTI des résultats de l'atelier et remerciant la CNEE de l'accompagnement.

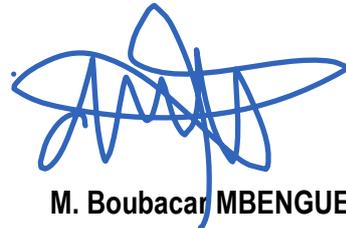
Les rapporteurs

Pour la DEEC/MEDD



Mme Bineta DIAW-BEYE

Pour la DH/MPE



M. Boubacar MBENGUE

Annexe 1 : Liste des structures conviées

Annexe 2 : feuille de route de l'EES Offshore

Annexe : Arrêté GTI

Annexe 1 : Liste des structures présentes

- 1.** Monsieur le Général, Chef d'Etat-major de la Marine Nationale ;
- 2.** Monsieur le Général, Commandant de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) ;
- 3.** Monsieur le Secrétaire Général de la HASSMAR ;
- 4.** Monsieur le Directeur Général de PETROSEN E&P ;
- 5.** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) ;
- 6.** Monsieur le Directeur des Hydrocarbures (DH) ;
- 7.** Monsieur le Directeur des Pêches maritimes (DPM) ;
- 8.** Monsieur le Directeur de la Protection et de la surveillance des Pêches (DPSP) ;
- 9.** Monsieur le Directeur de la Protection Civile (DPC) ;
- 10.** Monsieur le Directeur des Parcs Nationaux (DPN) ;
- 11.** Monsieur le Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) ;
- 12.** Monsieur le Directeur des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS) ;
- 13.** Monsieur le Secrétaire permanent du COS-PETROGAZ ;
- 14.** Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de gestion du GES-PETROGAZ ;
- 15.** Monsieur l'Administrateur du CERES-LOCUSTOX ;
- 16.** Monsieur le Directeur du Centre de Suivi Ecologique
17. ENDA Lead Africa ;
18. Oxfam ;
19. Division des Installations Classées ;
20. Division Prévention et Contrôle des Pollutions et Nuisances ;
21. Division Gestion du Littoral ;
22. Division Changement Climatique ;
23. Centre de Gestion de la Qualité de l'Air

